

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du Mardi 24 mars 2026

Etaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Laugier Sandra
Marquer Eric
Morel Pierre-Marie
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

De Calan Ronan
Marchand Stéphane

Administration

Jourdin Stéphane
Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

Borry Balthazar
Duport-Fourtine Louis
Guerrier Lenna
Iliuchok Diana
Peruzzi-Chotar-Vasseur Eva

Personnalités extérieures

Arnaud Denis

Invités

Barrier Thibault
Bimbenet Etienne

Etaient représenté.e.s

Frerejouan Mathieu représenté par Marchand Stéphane

1. Informations

. Réunion de directeurs des unités de recherche de l'UFR

Pierre-Yves Quiviger indique qu'il a redonné vie à une institution informelle qu'il avait créée en 2010, la réunion des directrices et directeurs des unités de l'UFR. Cette réunion rapide, deux fois par an, est l'occasion d'échanger sur les pratiques et de repérer des problèmes transversaux. Cela donne un sens au « R » de « UFR ». Il a insisté auprès des unités de recherche pour que les salles et les locaux de l'UFR soient occupées le plus possible par les membres des unités afin de sanctuariser leur usage.

. Maquette du DU « IA et humanités numériques »

Il s'agit d'un diplôme qui s'adresse aux étudiants de L1-L2 et qui constitue une formation complémentaire.

Pierre-Yves Quiviger précise que ce DU permet d'éviter l'introduction d'éléments obligatoires transversaux dans les maquettes des différents diplômes de l'université. Dans d'autres établissements, ce type d'enseignement se fait aux dépens de la formation disciplinaire. La difficulté principale sera de trouver des créneaux pour les cours compatibles avec l'ensemble des maquettes. Il est probable que les cours aient lieu soit le samedi, soit en fin de journée. Alberto Naibo est le correspondant pour cette formation au sein de l'UFR de philosophie.

Eric Marquer indique que s'il approuve cette formation sur le plan pédagogique, il regrette le coût de ce DU et que ces enseignements, utiles, ne soient pas proposés sans coût supplémentaire à l'ensemble des étudiant.e.s.

Lenna Guerrier va dans le même sens et affirme que ce DU aboutit à une sélection par l'argent.

Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'il n'est pas de la compétence du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'existence de ce DU et encore moins sur son coût. Le point était d'information.

. Assises de la pédagogie

Pierre-Yves Quiviger indique s'être ému du constat formulé par un des VP, à l'issue de ces Assises, lors de la réunion des directeurs de composantes, d'un souhait général des participants de diminuer massivement (le terme de « dégraisser » a été employé) le nombre d'heures de cours et de créer des enseignements mutualisés.

Eric Marquer qui a participé aux assises de la pédagogie précise que d'après les statistiques la philosophie ne serait pas concernée par ce souhait de réduction des volumes puisque nous ne sommes pas parmi les formations avec le plus grand nombre d'heures.

. Impacts de la mise en place du logiciel de gestion financière SIFAC+

Stéphane Jourdin informe le conseil qu'en raison des travaux préparatoires à la mise en place du nouveau logiciel de gestion financière SIFAC+, il ne sera pas possible d'émettre des commandes entre le 15 novembre 2026 et la fin février 2027. Les crédits de l'exercice budgétaire 2027 ne seront donc disponibles qu'à compter du mois de mars.

Cette situation rend nécessaire une anticipation des commandes de biens ou de services, ainsi que des missions, notamment dans le cadre des activités de recherche (colloques, chaire IUF). Des réunions d'information à l'intention des équipes de recherche et des enseignants titulaires de chaires IUF sont programmées.

. Assemblée générale de l'UFR du 16 avril 2026

Pierre-Yves Quiviger précise qu'il a souhaité l'organisation de cette assemblée générale afin de compenser le déficit d'information sur la représentation des collègues non titulaires au sein du conseil de gestion. Il souhaite aussi discuter en AG avec l'ensemble des collègues de deux points à l'ordre du jour du présent conseil : le mouvement de rétention des notes et les postes CDD LRU.

Seront également abordées les élections de juin prochain en vue du renouvellement des représentants des collègues A, B et BIATSS dans le conseil de gestion.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 09 décembre 2025

Résultat du vote : unanimité.

Le compte rendu est adopté.

3. Maison de la philosophie (occupation des lieux)

Pierre-Yves Quiviger précise qu'il n'y a pas de véritable plan d'occupation du 4^{ème} étage du centre, avec notamment une incertitude sur l'affectation de la salle 405. Se pose également le problème de

l'installation provisoire d'une partie de l'équipe de la DIREVAL qui pourrait être amenée à se prolonger. Pierre-Yves Quiviger souhaite réaffirmer l'occupation des lieux par l'UFR de philosophie.

Ronan de Calan a demandé le plan d'occupation des locaux par la DIREVAL. La présidence a affirmé le caractère temporaire de cette occupation mais rien n'a été promis officiellement. Les salles 404 et 405 devaient être attribuées à l'UFR, bien qu'elles ne puissent pas être affectées à des cours pour des raisons de sécurité.

Ronan de Calan demande que l'UFR se prononce sur cette situation.

Le Conseil d'UFR rappelle que la Maison de la philosophie doit accueillir en priorité les activités de recherche de l'UFR, et que les salles attribuées à l'UFR doivent le rester.

4. Règles pour les départs en Erasmus (invitée : Véronique Decaix)

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil que l'UFR a connu une forte inflation de départs en Erasmus notamment de la part des étudiants de la double licence « philosophie-droit », l'Ecole de Droit de la Sorbonne ayant décidé que le semestre 6 serait consacré à un stage ou à un séjour erasmus ou à une initiation à la recherche et que l'examen des conventions serait confié aux seules composantes partenaires. Pierre-Yves Quiviger rappelle que si l'UFR de philosophie a été tenu informée de la modification de la licence en droit, l'UFR de philosophie n'est absolument pas à l'initiative de cet aménagement et il serait donc paradoxal que ce choix pédagogique de l'EDS se traduise par un surcroît de travail pour l'UFR de philosophie.

Véronique Decaix, chargée du suivi des étudiants en mobilité, précise que le nombre de départ en Erasmus va augmenter de 60% l'année prochaine. Mme Decaix demande que soit réaffirmé le principe de l'interdiction d'une mobilité en L1/L2 et de donner la priorité aux étudiants de master.

Il convient également de rappeler que les séjours doivent être motivés et, pour les étudiants de master, que l'information du responsable de parcours et du directeur de mémoire est obligatoire.

Etienne Bimbenet et Magali Bessone se demandent qui est chargé de rédiger la lettre de motivation.

Véronique Decaix précise qu'il s'agit du responsable de parcours, sauf en master 2 où c'est au directeur de mémoire qu'il revient de produire la lettre.

Véronique Decaix souligne que dans le cas des double-licences nous n'avons jusqu'ici pas d'expérience pour les étudiants du parcours « philosophie-droit » puisqu'ils n'avaient pas droit à cette mobilité. Pour les autres double licences, les demandes étaient très rares.

Madame Decaix ne souhaite plus que lui incombe à elle seule l'examen de toutes les demandes pour les droit/philo.

Pierre-Yves Quiviger propose que la moitié des dossiers soit examinée par l'EDS au lieu de demander la signature de chaque composante.

Magali Bessone souhaite maintenir le principe de la double signature en indiquant que la répartition risque d'être délicate à organiser.

Pierre-Yves Quiviger se range à cet argument mais indique qu'il faudra être ferme vis-à-vis des étudiant.e.s et bien indiquer en amont que 1) tout le monde ne pourra pas partir parmi les double licences ; 2) que certain.e.s partiront sur le contingent des juristes ; 3) que s'il n'y a pas un double examen du dossier, l'étudiant.e ne partira pas.

Ronan de Calan pense que l'EDS refusera de se prononcer s'il n'y a que des cours de philosophie durant le semestre 6. Pierre-Yves Quiviger considère que dans la mesure où les étudiants en droit « simple » étudient le droit en erasmus pendant ce S6, il faut que les droit/philo fassent de même et donc il doit y avoir au moins un cours de droit.

Véronique Decaix rappelle que l'EDS envisage le maintien de cours de droit durant ce semestre mais qu'ils ne rapporteront pas d'ECTS, ce qui génère une situation assez floue.

Ronan de Calan souligne qu'il y a peu d'établissements étrangers qui proposent le parcours « philosophie-droit », il faut donc encourager les mobilités, mais à la condition que l'université s'en donne les moyens. Pierre-Yves Quiviger rappelle que le droit est une discipline présente dans un grand nombre d'établissements. Il suffit de ne pas envoyer ces étudiants dans des universités où la philosophie serait seule présente.

Pierre-Yves Quiviger estime que par rapport à d'autres composantes il s'agit d'une situation à deux vitesses. Il pense pouvoir convaincre la direction de l'EDS que les délégués RI de l'EDS (4 collègues) doivent étudier ces dossiers et ne pas tout faire retomber sur l'UFR de philosophie.

Véronique Decaix rappelle que les places ne sont pas infinies. Les étudiants de « philosophie-droit » représentent désormais plus du tiers des demandes.

Il propose que cette surcharge de travail puisse se traduire par le passage à deux enseignants délégués RI au sein de l'UFR de philosophie. Il en fera la demande lors du prochain dialogue de gestion.

Magali Bessone demande s'il y a eu des cas où des demandes n'ont pu aboutir faute de place.

Véronique Decaix précise que cela ne s'est jamais produit.

Stéphane Marchand craint que cela ne vide les cours du 2^{ème} semestre en licence 3. Pierre-Yves Quiviger indique que cela ne concerne qu'une soixantaine d'étudiants mais, en effet, il est possible que certains cours, en particulier ceux obligatoires pour cette double licence (comme la philosophie du droit), accueillent moins d'étudiant.e.s. Il faudra faire un état des lieux après un an.

Lenna Guerrier témoigne du fait que cette réforme a créé un véritable stress chez les étudiants.

Magali Bessone évoque le cas d'étudiants (pas en double licence philosophie/droit) qui sont partis malgré un avis défavorable et qui ont finalement demandé à revenir.

Véronique Decaix précise qu'elle avait prévenu les étudiants, mais que personne ne peut les empêcher de partir.

Pierre-Yves Quiviger et Magali Bessone souhaitent étudier la possibilité de refuser un départ.

Véronique Decaix suggère au conseil de statuer sur l'exigence d'un projet viable de la part de l'étudiant.

Pour Pierre-Yves Quiviger, c'est également à la Direction des relations Internationales qu'il revient de rédiger de manière plus claire les documents à produire.

Lenna Guerrier se demande s'il s'agit d'un cas récurrent.

Véronique Decaix pense que les cas vont se multiplier, notamment avec certains pays qui ont des calendriers d'examens différents des nôtres.

Pierre-Yves Quiviger remercie Véronique Decaix pour tous ces éléments et pour son travail.

5. Plafonnement des effectifs en master

Pierre-Yves Quiviger rappelle que certains cours de master connaissent une situation de sureffectif à l'origine de trois problèmes :

- Un problème de sécurité avec des salles dont la capacité d'accueil est largement dépassée
- Un risque de perte d'autonomie de la gestion par l'UFR des salles si celles-ci se retrouvent finalement vides
- Une inégale répartition de la charge de travail pour les enseignants

Pierre-Yves Quiviger propose au conseil d'aligner le régime des cours de master sur celui des cours de licence 3, soit une inscription limitée à 55 étudiants par cours.

Le conseil approuve cette mesure.

6. Point sur les effectifs en L1/L2

Sylvia Giocanti évoque des dépassements d'effectifs dans certains cours.

Pierre-Yves Quiviger rappelle la possibilité de remédier à ce problème en demandant la création d'un groupe supplémentaire à la condition d'en informer la direction de l'UFR suffisamment à l'avance.

7. Point sur le mouvement de rétention des notes

Pierre-Yves Quiviger souhaite aborder ce sujet de manière formelle dans le cadre du conseil de gestion.

Il rappelle que les jurys ont été retardés le plus possible et que des attestations ont été produites au cas par cas pour les étudiant.e.s, de L1, de L2 et de L3, qui déposaient des candidatures hors MonMaster. La direction de l'UFR a dû agir dans un contexte d'injonctions contradictoires : à quelques jours d'intervalles, il lui était demandé de procéder à des validations par matière, puis par groupe, de saisir des dispenses puis des absences justifiées puis des absences, de lancer des calculs puis de ne pas lancer de calculs.

Pierre-Yves Quiviger souhaite également que ce problème soit abordé lors de la prochaine assemblée générale de l'UFR.

Magali Bessone s'interroge sur les motifs de ce mouvement.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que les revendications s'articulent autour de deux points principaux :

- L'augmentation des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires
- La suppression de l'exonération des frais d'inscription des doctorants contractuels

Eric Marquer rappelle que le Service de la Coordination des Sciences Humaines a fait part des difficultés présentes et à venir en alertant sur le caractère non rattrapable des retards de remise des notes et de leur saisie.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que dans ces cas la présidence de l'université a envisagé des dispenses.

Magali Bessone s'interroge sur l'éventualité d'un changement de position de la présidence sur les deux points débattus.

Eric Marquer qui est élu au conseil d'administration de l'université affirme que la présidence ne changera pas de position. Il se demande également si le conseil de gestion doit obligatoirement se prononcer.

Pierre-Yves Quiviger précise que ce n'est pas une obligation.

Pierre-Marie Morel estime qu'il faut néanmoins évoquer les conséquences pratiques de ce mouvement.

Eva Peruzzi précise que les étudiants soutiennent le mouvement, mais qu'ils ont été par ailleurs rassurés par les explications transmises par les enseignants et par la position de la direction de l'UFR qui a accordé des dispenses et des attestations. D'autre part, des enseignants ayant communiqué leurs notes oralement, les étudiants sont également rassurés sur le plan pédagogique. Sylvia Giocanti confirme ce dernier point, à l'issue du conseil de perfectionnement licence.

Magali Bessone se projette sur les conséquences pour la fin de l'année universitaire.

Pierre-Yves Quiviger précise que s'il n'y a toujours pas de notes au moment où les jurys de fin d'année se tiendront, des dispenses seront prononcées et que les étudiants auront des moyennes issues des notes obtenues. Evidemment, ces moyennes seront fortement biaisées puisqu'elles valideront pour

certain.e.s des matières où l'étudiant.e. n'aurait pas eu la moyenne et, pour d'autres, elles feront perdre le bénéfice d'une excellente note.

Pierre-Marie Morel souligne qu'en cas de demande de réorientation, on ne peut pas préjuger de l'attitude des jurys des autres établissements. Les étudiants risquent donc d'être pénalisés.

Stéphane Marchand souligne que ce sera la même situation pour les candidatures internes en master.

Lenna Guerrier estime que cela ne doit pas compromettre le soutien au mouvement, les dispenses constituant une solution pour les étudiants.

Eric Marquer estime que le mouvement de rétention des notes est dans une impasse du fait des votes favorables successifs au conseil d'administration de l'université. La rétention des notes ne peut plus constituer le seul moyen d'action, surtout si des aménagements sont trouvés afin de publier des résultats des étudiants.

8. Point sur les contrats LRU

Pierre-Yves Quiviger rappelle la position ancienne et constante d'opposition du Conseil national des universités au recours aux contrats LRU qui ont pour conséquence de réduire les supports de maîtres de conférences. Il comprend bien sûr qu'entre le statut de vacataire, très précaire, et celui, purement hypothétique, de MCF, on peut être séduit par le statut intermédiaire de contractuel LRU.

Deux difficultés sont néanmoins à soulever :

- le risque de mise en concurrence entre ces supports et ceux existants (ATER, MCF). Dans un dialogue de gestion où l'on cherche à préserver la publication des postes d'ATER, de DCCE et de MCF, le fait d'avoir des supports LRU revient à limiter la marge de négociation car ceux-ci sont très peu coûteux pour l'établissement. On pourrait, selon la même logique, demander la création de postes de PRAG, qu'on refuse au sein de l'UFR depuis vingt ans.

- les difficultés matérielles et administratives liées à une procédure lourde car similaire à celle des recrutements des enseignants titulaires. Publication du poste, profil, création d'un COS, examen des candidatures, classement après audition. Il faut notamment souligner l'attractivité de l'UFR de philosophie de l'université Paris 1 qui risque d'engendrer de très nombreuses candidatures. Il faudra ensuite justifier le classement, avec des critères pour les acceptations et les refus qui seront moins souples que la procédure actuelle.

Eric Marquer acte de la difficulté de la mise en œuvre de la procédure, mais souligne que la mesure permet d'accorder un statut. Il évoque le cas des autres UFR où ces contrats existent, en particulier chez les juristes.

Stéphane Marchand précise que l'UFR sait déjà le nombre de chargés de cours dont elle aura besoin.

Pierre-Yves Quiviger estime que la situation peut évoluer en raison de l'évolution prévisible des effectifs étudiants, des IUF des collègues, des CRCT et des délégations.

Pierre-Yves Quiviger et Magali Bessone estiment qu'il y aura des perdants. La situation actuelle permet de donner à beaucoup d'étudiants la possibilité d'avoir une expérience d'enseignement.

Pierre-Marie Morel évoque le cas des PRAG et pense qu'il faut également anticiper les conséquences sur la campagne emploi annuelle.

Pierre-Yves propose d'aborder ce point lors de l'assemblée générale du 16 avril 2026.

Sandra Laugier propose de commencer par repérer les vacataires d'enseignements qui assurent beaucoup d'heures.

Lenna Guerrier souligne que le statut de vacataire est rejeté par les vacataires eux-mêmes, c'est une revendication que les actuels vacataires portent.

Pierre-Yves Quiviger rappelle néanmoins que les contrats LRU étaient jusqu'il y a peu rejetés massivement par les doctorants et docteurs vacataires eux-mêmes au motif qu'ils compromettaient le recrutement de maître.sse.s de conférences.

Fin de la séance à 19h00.

Compte rendu adopté lors du conseil du 26 mai 2026